

M – 8.2: Maintien de qualification : La prévention des risques sur véhicules électriques et hybrides : B0L, BCL, B2L, B2VL

Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, le participant sera capable d'exécuter en sécurité des opérations sur des véhicules électriques et hybrides dans le respect de la norme NFC 18550.

Public et pré requis :

❖ **Taille du groupe** : 5 Minimum – 12 maximum

❖ **Type de public** : Tout professionnels de la réparation et de la maintenance automobile ayant une habilitation véhicules électriques et hybride

❖ **Connaissances requises** : Compréhension (et expression) écrite et orale de la langue Française, avoir une connaissance basique du fonctionnement d'un véhicule automobile.

Nous contacter pour les modalités d'accès aux stagiaires avec une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

❖ **Equipements de protection individuelle** : le stagiaire doit obligatoirement venir avec ses propres EPI

Modalités techniques et pédagogiques :

Exercices pratiques en atelier : mise en œuvre des différents points de contrôle.
Pédagogie active et participative avec alternance de présentation en salle et démonstration en atelier.

Durée, coût et Modalités de déroulement :

Durée totale : 1 jour soit 7 heures

Lieu de formation : CFA 3IFA – Rue du Roselet - CS 80106 61000 ALENCON

☎ 02 33 28 76 76

Coût de formation : 455 Euros HT – Soit 546 € TTC

Contact :

Madame Françoise DUHAUSSAY – Responsable pôle développement

fduhaussay@3ifa.fr

02 33 28 84 88 – 06 33 97 05 77

Contenus de la formation :

- * Différencier les grandeurs électriques
- * Identifier les risques électriques
- * Connaître l'architecture des véhicules électriques et hybrides
- * Découvrir les moyens de prévention des risques électriques
- * Appréhender les obligations de la norme NF C 18-550
- * Identifier les différents niveaux d'habilitation et leurs limites
- * Connaître mes règles à observer lors des opérations d'ordre électrique sur des véhicules électriques ou hybrides.

- * Connaître la conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique
- * Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge
- * Identifier les EPI et EPC ainsi que la date limite d'utilisation de chacun
- * Identifier un problème et assurer la maintenance des EPI
- * Démonstration d'une consignation
- * Connaître le rôle de chacun des intervenants
- * Connaître et savoir remplir une fiche de travail électrique

Suivi et évaluation :

- > Évaluation des connaissances en début et fin de formation.
- > Évaluation par observation, exercices et/ou mise en situation.
- > Nous délivrons « avis sur habilitation ». C'est le chef d'entreprise qui habilite un technicien
- > Évaluation de satisfaction à chaud réalisée en fin de stage.

A compter du 01/01/2023, les références éligibles dans le cadre du plan Compétences-Emplois 2023/2025 (Conditions et références) sont consultables sur le site de l'OPCO Mobilités et peuvent bénéficier d'une prise en charge dans la limite de 65 € HT /heure si l'entreprise est à jour de ses contributions légales et conventionnelles auprès de l'OPCO Mobilités sur la base Masse Salariale 2021 versée et encaissée en 2022.